

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 1

Artikel: Le chêne-liège
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'amélioration serait générale. Au point de vue de l'économie alpestre, un boisement combattrait certainement les érosions, les avalanches, le dessèchement par les vents, etc. En second lieu, la population indigène y trouverait la matière ligneuse qui lui est nécessaire comme combustible. En outre, la forêt aurait une heureuse influence sur le développement du tourisme. Sous tous ces rapports, la vallée d'Urseren se présente dans de bien mauvaises conditions et elle n'est pas la seule de ce genre en Suisse.

Certes, chacun saluera avec satisfaction la suggestion d'appuyer, par des subventions augmentées, les travaux d'amélioration dans les forêts existantes. Trop longtemps, ce domaine a été négligé. On ne saurait cependant admettre, tant que la surface boisée du pays ne sera pas suffisante, que ces travaux viennent se substituer à la tâche essentielle : créer de nouvelles forêts.

E. Hess, inspecteur fédéral des forêts, à Berne.

Le chêne-liège.

Le chêne-liège se rencontre exclusivement dans le bassin méditerranéen et les régions contiguës, c'est-à-dire dans les limites d'une bande de pays situés entre le 21° et 45° parallèle nord. Les zones de culture sont : en Europe, le Portugal, et plus spécialement sa partie centrale; la Catalogne, l'Andalousie; les départements suivants: l'Aude, le Hérault, le Gard, les Landes et les Basses-Pyrénées et, dans la France sud-orientale, ceux des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Ce sont encore : la Corse septentrionale et sud-orientale, la Sardaigne septentrionale et sud-orientale, la Sicile nord-orientale, la Calabre; la Grèce méridionale; en Afrique : le Maroc central jusqu'à la côte atlantique; les zones côtières de l'Algérie et de la Tunisie septentrionale et, enfin, en Asie mineure, quelques régions côtières de la Turquie.

La superficie des forêts de chênes-liège dans le monde entier s'élève à environ deux millions d'hectares, dont la répartition et la production approximatives se présentent comme suit :

	Superficie cultivée	Production annuelle	Production par ha
Portugal	600.000 hectares	135.000 tonnes	225 kg
Espagne	320.000 »	75.000 »	220 »
France métropolitaine	150.000 »	15.000 »	100 »
Italie	80.000 »	8.000 »	105 »
Grèce et Turquie	20.000 »	2.000 »	100 »
Algérie	430.000 »	38.000 »	88 »
Maroc	300.000 »	10.000 »	53 »
Tunisie	120.000 »	7.000 »	58 »
Total	2.020.000 hectares	290.000 tonnes	

Le Portugal se trouve en tête, tant en ce qui concerne l'étendue des peuplements du chêne-liège que la production quantitative de liège, aussi bien au total qu'à l'unité d'hectare. Quant à ce dernier facteur, le Portugal est immédiatement suivi par l'Espagne. La France (métropolitaine et nord-africaine), quoique possédant la moitié de la superficie totale des forêts de chênes-liège, n'en tire qu'un faible rendement, conséquence du fait que sa production moyenne par hectare n'atteint que 70 kg.

La raison de ce rendement inférieur est surtout à rechercher dans la diversité des conditions de pluviosité des zones en question, car, à côté de la chaleur, le chêne-liège a besoin d'une humidité dérivant d'un total de précipitations annuelles de 400—500 millimètres. Or, tandis que la température moyenne requise, de 14 à 17 degrés, se rencontre dans toutes les zones considérées, la pluviosité minimum sus-indiquée ne se réalise pas en Afrique; elle fait surtout défaut au Maroc et en Tunisie. De là, la régression de rendement, quoique la chaleur et la lumière, facteurs importants dans la culture du chêne-liège, s'y trouvent en abondance.

On distingue deux espèces de chêne-liège : le chêne-liège méditerranéen (*Quercus suber* L.) et le chêne-liège occidental (*Quercus occidentalis* Gay); le dernier prédomine au Portugal et en France (golfe de Gascogne). La différence entre les deux types réside surtout dans la glandée, annuelle pour le *Quercus suber* et bisannuelle chez le *Quercus occidentalis*. Toutefois, cette particularité n'a aucune influence dans la production de liège de ces deux espèces, l'écorce étant pratiquement identique. Le chêne-liège n'est, en général, exploité que si l'arbre a atteint une circonférence de 60 à 80 centimètres à environ un mètre au-dessus du sol. On procède alors au « démasclage », soit à l'enlèvement de l'écorce rugueuse; il faut la détacher du fût avec grand soin, en se servant d'une scie ou d'une hache. Cette première récolte est celle du « liège mâle ». C'est ce type de liège rugueux qui est employé pour la fabrication des agglomérés (entre autres le linoléum), des flotteurs, des granulés, plaques isolantes, etc.

Dans l'espace de huit à quinze ans (selon la rapidité de croissance de l'arbre) qui suit le démasclage, l'écorce se reconstitue graduellement. La nouvelle écorce, toutefois, a une structure totalement différente de celle de l'écorce originale; au lieu d'être rugueuse et mousseuse, comme cette dernière, elle est compacte, unie et élastique. C'est le moment de procéder à la deuxième récolte, dite du « levage ». Le liège de cette récolte (« liège de reproduction ») a une épaisseur d'environ 25—30 mm. C'est le liège dont on se sert de préférence pour la fabrication des bouchons. Le « levage » se répète périodiquement; un arbre de 80 ans peut ainsi avoir subi cette opération de 7 à 8 fois.

L'industrie du liège, très développée au Portugal et en Espagne (dans ces deux pays, elle dépend surtout du capital britannique) ainsi qu'en France, se divise en deux branches, selon le genre d'écorce

traîtée, écorce de démasclage ou écorce de levage. La branche spécialisée pour l'écorce de démasclage, surtout, a connu un grand essor durant ces dernières décades, par suite du développement de la fabrication du linoléum (qui a atteint un haut degré aussi en Suisse) et des matières isolantes à la base de liège. Les bouchonneries sont représentées surtout en France. Les centres les plus importants de l'industrie du liège, soit en Catalogne, ont souffert beaucoup pendant la guerre civile espagnole. De vastes étendues de forêts de liège, en Catalogne ainsi qu'en Estramadure, ont été dévastées; leur reconstitution exigera beaucoup d'années et de capitaux.

L'industrie bouchonnière, très développée en France, pays vicole par excellence, a des ramifications aussi en Afrique française. Le liège très élastique et surtout très léger (grâce à sa contexture composée d'une infinité de cellules pleines d'air — lesquelles expliquent aussi son pouvoir isolant — cellules aux membranes élastiques de cellulose) est vendu — à ne considérer que la production des bouchons — en quantités énormes dans tous les pays. A Paris, par exemple, on consomme annuellement un milliard de bouchons — environ trois millions de kilogrammes.

La culture du chêne-liège, ainsi que l'industrie et le commerce qui en dépendent, sont des branches très importantes de la structure économique des pays en question. E. A. (Londres).

NOS MORTS.

† Maurice Droz.

Fils unique du très regretté Numa Droz, c'est à Neuchâtel que naquit *Maurice Droz*, le 6 janvier 1873. De complexion délicate, dès sa naissance, il fut toujours d'une santé débile qui influença fortement sa carrière.

Ses parents l'avaient orienté vers la foresterie, dans l'espoir que l'air pur des forêts serait salubre à sa santé; cet espoir ne se réalisa malheureusement pas.

Elève tout d'abord des classes de Neuchâtel, il suivit ensuite celles de la ville de Berne, lorsque ses parents s'installèrent dans la ville fédérale. Il put ainsi se familiariser avec la langue allemande et avec le patois bernois, qu'il parla toujours avec humour et brio.

A la sortie de l'École forestière, Maurice Droz travailla pendant quelque temps dans la maison d'ingénieurs civils Frotté & Westermann, à Zurich, pour laquelle il étudia, dans le sud de notre pays surtout ainsi que dans le nord de l'Italie, des projets de routes et de chemins de fer.

Mais la forêt l'attirait et il accepta, en 1902, le poste d'adjoint au III^{me} arrondissement neuchâtelois, dont le siège était à Couvet. Au